Monsieur le Directeur,

Avocat pékinois, Yu Wensheng a défendu son collègue Wang Quanzhang, détenu et accusé de « subversion de l'État » dans le contexte de la répression massive qui a ciblé, en 2015, avocats et militants. Il a aussi défendu des adeptes du Falun Gong. À l'issue d'un procès secret, Yu Wensheng a été condamné, le 17 juin 2020, à 4 ans de prison et 3 ans de privation de droits civiques. Il a fait appel. Celui-ci a été rejeté, le 27 décembre 2020, et la condamnation confirmée. Yu Wensheng doit être libéré le 1er mars 2022. Il a été transféré le 26 janvier, sans avertissement préalable, vers la prison de Nanjing dans la province du Jiangsu, à 1 000 km de sa famille. Depuis le début de sa détention, il a perdu 4 dents, et l’affaiblissement d’un bras, en raison de lésions nerveuses, l’empêche d’écrire. Sa santé risque de se détériorer encore entraînant des séquelles. En tant que membre/sympathisant(e) d’Amnesty International, je vous demande de veiller à ce que Yu Wensheng bénéficie de soins adéquats, qu’il ait des contacts réguliers avec son avocat et sa famille, qu’il ne soit pas soumis à de mauvais traitements. Vous devez le libérer immédiatement et sans condition, car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d’expression.Dans l’attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.